

Ce sera bien en 2010

La tenue de la deuxième session du Conseil national de la décentralisation a permis de réaffirmer l'engagement de l'Etat.

Pertinente et irréversible. Ce sont les termes utilisés par le Premier ministre, chef du gouvernement, Philemon Yang, pour qualifier la politique nationale de décentralisation dans laquelle le Cameroun s'est résolument engagé depuis quelques années. Dans la perspective de la mise en place effective de ce transfert de compétences dans un peu plus de six mois, il a présidé hier la deuxième session du Conseil national de la décentralisation (CND). Organisés dans la salle des Conseils de cabinet à la Primature, ces travaux auront réuni une dizaine de ministres, des députés, des responsables du Conseil économique et social et des magistrats municipaux, tous membres du Conseil. Au menu, l'examen des tout premiers programmes de transfert de compétences et des ressources par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées que sont les régions et les communes.

Pour l'occasion, le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Marafa Hamidou Yaya, et le secrétaire permanent du CND, Apollinaire



Le CND déterminé à respecter le calendrier.

Penda, ont exposé sur la question. Essimi Menye, ministre des Finances, a également proposé un rapport sur les incidences financières et budgétaires desdits transferts sur le budget de l'exercice 2010. L'objectif déclai-

ré par le Premier ministre étant de « s'assurer d'une programmation réaliste ». Mais aussi de mettre fin à une inertie qui a jusque-là retardé la mise sur pied effective du transfert des pouvoirs. « A l'occasion

des travaux de la première session du Conseil, il a malheureusement été observé que cette dynamique de mise en œuvre de la décentralisation a connu un ralentissement de la part de certains départements ministériels », a regretté Philemon Yang.

Et pour bien marquer l'importance de l'opération, il a rappelé que la décentralisation « nous permettra de conduire une stratégie plus efficace et plus efficiente du développement local avec une meilleure participation des populations ainsi impliquées dans la quête de leur bien-être économique, social et culturel. Le CND, qui est créé dans le sillage de la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation, est notamment chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation ». Le Conseil émet un avis et formule des recommandations sur le programme annuel de transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales décentralisées. La première session s'est tenue en janvier 2008.

Josiane R. MATIA